

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2024-006

Aménagement de l'espace communautaire

Dotation de soutien à l'investissement local
(DSIL) 2024

Demande de subvention pour la seconde
commande de bus électriques par
Roannais Agglomération

Certifié exécutoire	
Reçu en préfecture	23 JAN 2024
Publié	

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération et notamment la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace communautaire » et plus particulièrement l'organisation de la mobilité ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour solliciter toute subvention avec le plan de financement du projet et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants ;

Considérant l'orientation 2.2 inscrite dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Roannais Agglomération « Réduire l'impact et optimiser l'utilisation des véhicules communautaires » en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant la volonté de Roannais Agglomération de renouveler l'intégralité de la flotte de bus électriques en 3 phases entre 2023 et 2026 ;

Considérant la signature d'un marché à bons de commandes pour l'acquisition de bus électriques et du système de charge avec le groupement Iveco Heuliez - Cegelec Mobility ;

Considérant qu'une première commande de 9 bus a déjà été subventionnée par l'Etat au titre de la « Dotation de soutien à l'investissement local » (DSIL) 2022 pour un soutien à hauteur de 1,06 M€ ;

Considérant que Roannais Agglomération prévoit d'effectuer une seconde commande de 13 bus électriques en 2024 ;

Considérant les orientations de la programmation DSIL 2024 et plus particulièrement la première priorité « Actions qui contribuent à l'attractivité du territoire en veillant à sa résilience au changement climatique et atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat » ;


Considérant que le plan de financement relatif à la seconde commande de bus électriques est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition de 13 bus électriques	4 940 000€	DSIL (subvention)	2 470 000€
		Autofinancement	2 470 000€
TOTAL	4 940 000€	TOTAL	4 940 000€

DECIDE

- De solliciter une subvention à hauteur de 2 470 000€ auprès de la Préfecture de la Loire au titre de la programmation « Dotation de soutien à l'investissement local » (DSIL) 2024.

Par délégation du Conseil communautaire,


Le Président,
Yves NICOLIN
Maire de Roanne